

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 21/10/2024 - 155280 - 2003 B 03916 - 445 386 212 - MANOUSH SAS

MANOUSH

Société par actions simplifiée

11, rue Bachaumont

75002 - PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

JEAN PAUL SEGURET
11, rue de la Ferme
92200 – NEUILLY-SUR-SEINE

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MANOUSH

Société par actions simplifiée
11, rue Bachaumont
75002 - PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

Aux Associés de la société MANOUSH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MANOUSH SAS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 25 septembre 2024

Le commissaire aux comptes



Jean Paul SEGURET

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	197 714	78 431	119 283	127 250
	Fonds commercial (1)	1 900 000		1 900 000	2 950 000
	Autres immobilisations incorporelles	1 640 405		1 640 405	1 640 405
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	789 644	737 128	52 516	70 692
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	10		10	10	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	114 937		114 937	125 637	
	TOTAL (II)	4 642 710	815 559	3 827 151	4 913 994
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	987 215		987 215	792 027
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 771 112	87 752	1 683 360	1 789 125
	Autres créances	233 825		233 825	176 685
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 428		1 428	1 428	
DISPONIBILITES	2 912 482		2 912 482	2 873 309	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	725 364		725 364	618 854
	TOTAL (III)	6 631 426	87 752	6 543 675	6 251 427
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	22 360		22 360	7 380	
	TOTAL ACTIF (I à VI)	11 296 497	903 311	10 393 186	11 172 801

(1) dont droit au bail

1 900 000

2 950 000

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

19 752

125 637

(3) dont créances à plus d'un an

1 789 126

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 599 128	2 599 128
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	145 969	145 969
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	2 970 959	2 806 348	
Résultat de l'exercice	97 874	164 611	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	5 813 931	5 716 057
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	665 828	962 975
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	665 828	962 975
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 242 877	1 389 130
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		380
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 314	778 596
	Dettes fiscales et sociales	254 938	582 300
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 727 368	1 732 326	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	3 907 497	4 482 732
	Ecarts de conversion passif	5 930	11 037
	TOTAL PASSIF	10 393 186	11 172 801
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	97 873,88	164 611,16
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 336 594	4 474 330
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	274 331	8 022
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	2 412 558	1 091 555	3 504 113	4 301 908
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 417 305	153	1 417 459	1 207 226
	Montant net du chiffre d'affaires	3 829 864	1 091 708	4 921 572	5 509 134
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			27 955	42 451
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			783 915	326 917	
Autres produits			20 296	69 637	
Total des produits d'exploitation (1)				5 753 738	5 948 139
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 037 403	999 676
	Variation de stock			263 697	17 090
	Achats de matières et autres approvisionnements			261 873	400 324
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 957 290	2 060 671
	Impôts, taxes et versements assimilés			33 376	63 170
	Salaires et traitements			583 601	470 612
	Charges sociales du personnel			184 079	147 824
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			29 249	31 463
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				51 920	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 063 399	1 170 111	
Total des charges d'exploitation (2)				5 413 968	5 412 861
RESULTAT D'EXPLOITATION				339 770	535 278

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		339 770	535 278
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 600	380
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 111	19 895
	Différences positives de change	80 913	551 017
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		115 624	571 292
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	22 360	7 111
	Intérêts et charges assimilées (4)	21 106	20 132
	Différences négatives de change	177 664	537 192
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	221 131	564 435
RESULTAT FINANCIER		(105 507)	6 858
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		234 263	542 135
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 061	
	Sur opérations en capital		30 775
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 050 000	1 000 000
	Total des produits exceptionnels	1 057 061	1 030 775
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	116 821	353 014
	Sur opérations en capital	1 050 000	1 000 000
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 271	
	Total des charges exceptionnelles	1 169 093	1 353 014
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(112 032)	(322 239)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		24 357	55 285
TOTAL DES PRODUITS		6 926 422	7 550 207
TOTAL DES CHARGES		6 828 548	7 385 595
RESULTAT DE L'EXERCICE		97 874	164 611

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 393 186** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 926 422** euros et un total **charges** de **6 828 548** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **97 874** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- logiciel informatiques : de 1 an à 3 ans
- site internet et logo Manoush : 5 ans
- agencements, aménagements, installations des boutiques : de 5 ans à 8 ans
- agencements, aménagements, installations des stands : de 3 ans à 8 ans
- matériel de bureau et informatique : de 3 ans à 8 ans
- mobilier : de 5 ans à 8 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Lorsque la valeur d'utilité des fonds de commerce et droits au bail est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds de commerce

L'ordonnance n°2015-900 et le décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 transpose la directive comptable 2013/34 de l'union européenne. En conséquence la SAS Manoush est tenue d'apprécier la valeur de ces fonds commerciaux et a procédé à des tests de dépréciation comparant la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

En juillet 2018, les fonds de commerce ont fait l'objet d'une expertise par le Cabinet José Martin. Les fonds ont été valorisés sur la base de la valeur locative. Il ressort de cette évaluation que la valeur du marché est supérieure à la valeur comptable.

Une transmission universelle du patrimoine de la société MANOUSH BOUTIQUE a été réalisée au 31 octobre 2020 générant un actif incorporel pour 1.640 K€.

Aucune dépréciation n'a été constatée.

Immobilisations financières et VMP

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

La dépréciation des stocks est déterminée en fonction de leur valeur probable de réalisation.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evénements significatifs de l'exercice

- Indemnité d'éviction

La résiliation du bail commercial qui concerne la boutique à St Tropez a eu lieu en octobre 2022, à la demande de la société 3JK INVEST (le bailleur), en contre partie une indemnité d'éviction d'un montant de 1.200.000€ doit être reversée à MANOUSH.

- Cessions droits aux bails

Le 21 décembre 2023 Manoush a cédé pour un montant de 350.000€, à la société LOBST le droit au bail de la boutique de DEAUVILLE.

Le 23 janvier 2024 Manoush a cédé pour un montant de 1.050.000€, à la société LOBST le droit au bail de la boutique de CANNES.

Indemnité départ à la retraite

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Aucun accord n'a été signée en matière d'indemnité de fin de carrière.

Le montant de l'engagement à la date d'arrête des comptes annuels s'établit à 5.986 euros compte tenu des paramètres suivants :

- Age de départ : 64 ans
- Rotation du personnel : 3%
- Taux d'augmentation des salaires : 3%
- Taux d'actualisation financière : 3.17%
- Taux de mortalité : INSEE 2019-2021

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	4 792 319				1 054 200	3 738 119
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 792 319				1 054 200	3 738 119
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 285 168		2 869		599 720	688 317
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	142 697		2 875		44 244	101 328
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 427 865		5 744		643 964	789 644
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	10					10
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	125 637		13 800		24 500	114 937
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 647		13 800		24 500	114 947
TOTAL	6 345 831		19 544		1 722 664	4 642 710

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	74 664	7 967	4 200	78 431
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 664	7 967	4 200	78 431
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 218 780	20 701	599 351	640 130
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	138 393	2 853	44 247	96 998
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 357 173	23 554	643 599	737 128
TOTAL		1 431 838	31 520	647 799	815 559

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	7 111	22 360	7 111	22 360
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	955 864		312 396	643 468	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	962 975	22 360	319 507	665 828
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	458 885		458 885	
	Sur comptes clients	87 752			87 752
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	546 637		458 885	87 752
TOTAL GENERAL		1 509 612	22 360	778 392	753 580
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			22 360	771 281 7 111	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/03/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	114 937	19 752	95 185
	Clients douteux ou litigieux	87 751	87 751	
	Autres créances clients	1 683 361	1 683 361	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	151 596	151 596	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 512	4 512	
	Impôts sur les bénéfices	35 133	35 133	
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 132	38 132	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	4 411	4 411	
	Divers	29	29	
	Groupe et associés (2)	10	10	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	725 364	725 364	
TOTAL DES CREANCES		2 845 238	2 750 053	95 185
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	274 331	274 331		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	968 546	397 643	570 903	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	682 314	682 314		
	Personnel et comptes rattachés	40 299	40 299		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 852	86 852		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	109 991	109 991		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 796	17 796		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 727 368	1 727 368		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 907 497	3 336 594	570 903	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	412 230				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Observations

Achetés avec protection juridique	1 900 000	DROIT AU BAIL
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	1 640 405	MALI DE TUP
TOTAL	3 540 405	

--

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Total des Produits à recevoir		60 607
Autres créances clients <i>FACTURE A ETABLIR</i>	<i>49 470</i>	49 470
Autres créances <i>TAXE APP CANNES</i> <i>INT.ET AGIOS BANQUE</i>	<i>29</i> <i>11 107</i>	11 137

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Total des Charges à payer		125 400
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		610
<i>INT.COURU NON ECHU S/EMPT</i>	610	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		57 290
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	57 290	
Dettes fiscales et sociales		67 500
<i>PROV.CP A PAYER BACHAUMON</i>	31 834	
<i>PROV.CP A PAYER JOUR</i>	3 826	
<i>PROV.CP A PAYER FOUR</i>	2 955	
<i>CS/CP A PAYER BACHAUMONT</i>	12 370	
<i>CS/CP A PAYER JOUR</i>	1 097	
<i>CS/CP A PAYER FOUR</i>	620	
<i>ETAT CHARGE A PAYER SIEGE</i>	4 343	
<i>ETAT CHARGE A PAYER JOUR</i>	447	
<i>ETAT CHARGE A PAYER FOUR</i>	1 015	
<i>ETAT CHARGE A PAYER DEAUUV</i>	219	
<i>ETAT CHARGE A PAYER CANNE</i>	1 018	
<i>ETAT CHARGES A PAYER ECOM</i>	467	
<i>TAXE APP SIEGE</i>	1 280	
<i>TAXE APP JOUR</i>	242	
<i>TAXE APP FOUR</i>	509	
<i>TAXE APP DEAUVILLE</i>	594	
<i>FORM CONT.SIEGE</i>	3 287	
<i>FORM CONT.JOUR</i>	484	
<i>FORM CONT.FOUR</i>	893	

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/03/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2024
Capital social	2 599 128				2 599 128
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	145 969				145 969
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	2 806 348	164 611			2 970 959
Résultat de l'exercice	164 611	(164 611)		97 874	97 874
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 716 057			97 874	5 813 931

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 716 057

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 716 057

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 97 874

Capital social

Etat exprimé en euros

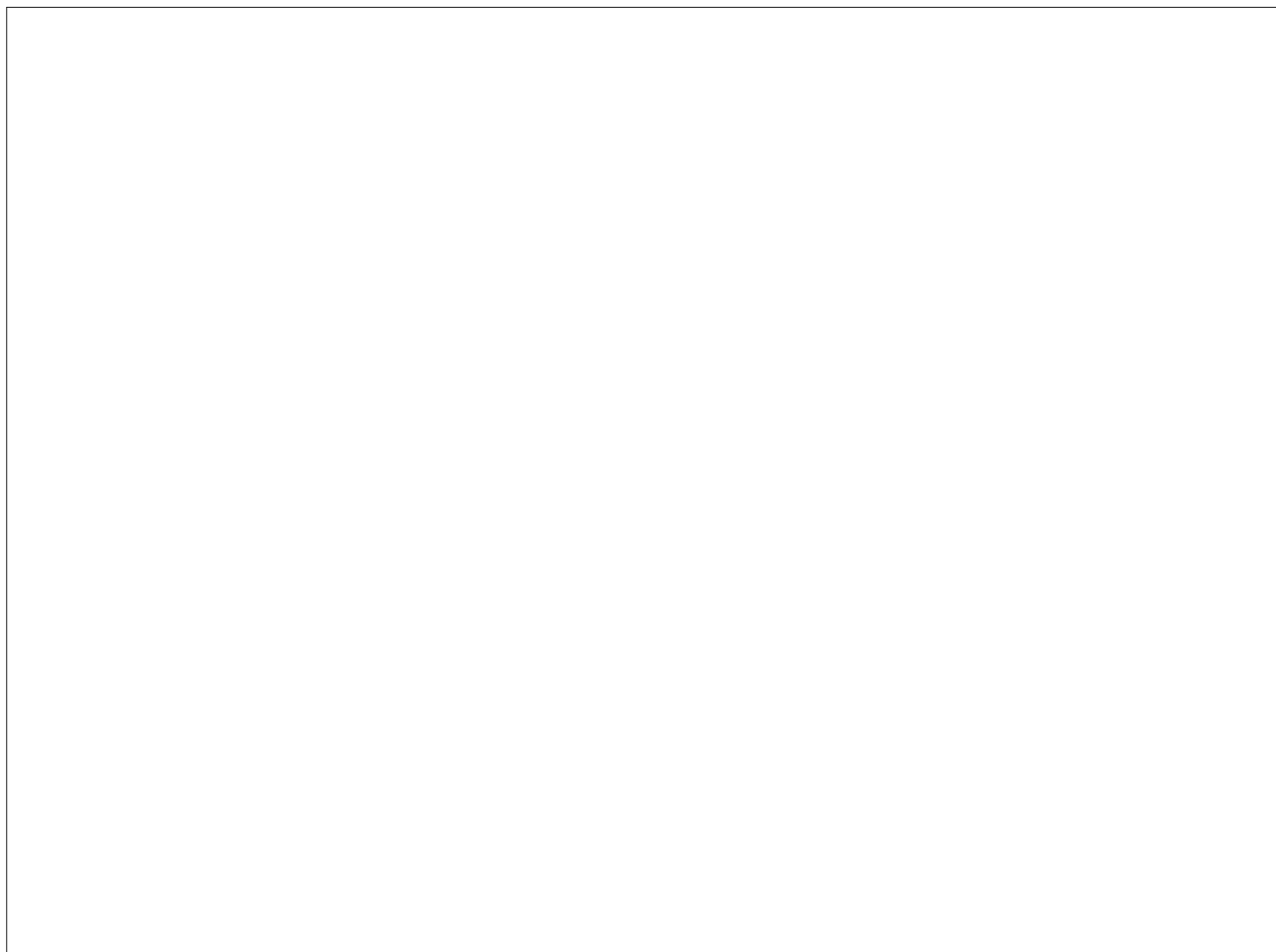
31/03/2024

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/03/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		19 749,00	131,6081	2 599 128,39
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		19 749,00	131,6081	2 599 128,39



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	234 263	(20 071)	254 334
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(112 032)	49 757	(161 789)
RESULTAT COMPTABLE	122 231	29 686	92 545

(1) après retraitements fiscaux.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement fonds de commerce PGE (GARANTIE A HAUTEUR 90%)	336 000	555 578
	336 000	555 578
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	336 000	555 578
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/03/2024

Interne

Externe

	31/03/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	9	
	Professions intermédiaires		
	Employés	20	
	Ouvriers		
	TOTAL	29	

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Total des produits exceptionnels		1 057 061
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 061
<i>RENTREES/CREANCES AMORTIE</i>	473	
<i>PRODUITS SUR EX ANT</i>	6 588	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 050 000
<i>Transf.charges / Exceptionnel</i>	1 050 000	
Total des charges exceptionnelles		1 169 093
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		116 821
<i>DONS LIBERALITES</i>	7 196	
<i>CHARGES EXCEPT.DIVERSES</i>	37 650	
<i>AUT.CHGE EXP/OP GESTION</i>	2 643	
<i>Chrges excep. / ex. antérieur</i>	69 332	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		1 050 000
<i>VCEAC</i>	1 050 000	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		2 271
<i>Dot.amts except. immos</i>	2 271	
Résultat exceptionnel		(112 032)

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	Compte individuels				Compte consolidés			
	31/03/2024	31/03/2023	%	%	31/03/2024	31/03/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur audit légale	10 300	10 352	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur audit légale								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	10 300	10 352	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	10 300	10 352	100,00	100,00				

MANOUSH

Société par actions simplifiée au capital de 2 599 128,39 euros
Siège social : 11bis rue Bachaumont - 75002 PARIS
RCS PARIS 445 386 212
La "Société"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 11 heures,

Les Associés de la Société se sont réunis au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Julien KOUHANA propriétaire de 15.799 actions
- Madame Frédérique TROU ROY propriétaire de 3.950 actions

Soit un total de 19.749 actions représentant 100% du capital.

Monsieur Julien KOUHANA assure la présidence de la séance (ci-après le « Président »).

Monsieur Jean-Paul SEURET, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le quorum est atteint, la totalité des actions composant le capital social étant présente ou représentée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- Une copie des courriers de convocation,
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- Les statuts de la Société,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de gestion du Président,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare qu'aucune demande de documents ou renseignements n'a été formulée par les Associés, ni aucune requête d'inscription de projet de décision à l'ordre du jour. Les Associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les Associés ont été convoqués à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion et du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;

 F.T.

- Lecture et approbation du Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Ratification du transfert de siège social ;
- Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Le Président donne successivement lecture des Rapports de gestion et du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions légales.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024
et quitus au Président et au Commissaire aux comptes)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de **97.873,88 euros**.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et ce conformément aux dispositions de l'article 39 4° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus au Président et au Commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, en approuve purement et simplement les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de **97.873,88 euros**, décide de l'affecter en totalité au compte " Report à nouveau" qui s'élève après affectation à la somme de **3 068 832,96 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

F. r

QUATRIEME RESOLUTION

(Ratification du transfert de siège social)

L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social de la Société du 11 rue Bachaumont - 75002 PARIS au 11bis rue Bachaumont - 75002 PARIS, avec effet à compter du 26 avril 2024, conformément à la décision du Président du même jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications afférentes aux décisions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée présente et le Président de séance.



Monsieur Julien KOUHANA
Président de séance



Madame Frédérique TROU ROY
Associée